

# Résumé sur le rapport provisoire pour l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse

En avril 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a annoncé sa décision de procéder à [une évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse](#). Le Comité chargé de l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse (le Comité) a été créé en mars 2023 pour effectuer l'évaluation, et publie maintenant ses conclusions préliminaires dans ce rapport provisoire. Ses conclusions sont les suivantes :

- un résumé des études menées jusqu'à présent;
- une description de la mobilisation entreprise en vue de l'élaboration du présent rapport;
- des cartes indiquant les zones de développement potentiel proposées; et
- une description du processus utilisé pour cerner et sélectionner ces zones.

Le comité a également formulé des recommandations non spatiales préliminaires<sup>1</sup> avant la publication de son rapport final.

Pour rédiger le rapport provisoire, le comité s'est appuyé sur les études et l'expertise des groupes consultatifs, des ministères et des agences gouvernementales, des groupes de pêcheurs, des dirigeants et des collectivités autochtones, des organisations non gouvernementales, des promoteurs de projets d'éoliennes extracôtières et d'autres participants. Les suggestions et les commentaires reçus dans le cadre des activités de mobilisation du comité entre septembre 2023 et janvier 2024 ont joué un rôle essentiel dans cet exercice. Celui-ci a consisté en des journées portes ouvertes et des rencontres visant à présenter le processus d'évaluation régionale, à fournir des renseignements et à répondre aux questions, ainsi qu'à recueillir des avis sur les futures zones de développement possibles pour l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude.

Le rapport provisoire recense six zones potentielles pour l'exploitation future de l'énergie éolienne extracôtière :

- Baie de Sydney
- Banc de Canso
- Banc du Milieu

---

<sup>1</sup> Les recommandations non spatiales font référence aux recommandations liées aux plans d'action et aux processus, par opposition aux cartes géographiques ou aux données géographiques.

- Banc de l'île de Sable
- Banc d'Émeraude
- Région d'Eastern Shore

Le Comité a formulé également des recommandations préliminaires par rapport à certains points clés :

1. Création d'une initiative de recherche collaborative sur l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse pour :
  - déterminer quels sont les programmes de recherche liés aux possibilités de développement de l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse;
  - établir des priorités en matière de recherche et trouver des possibilités de financement;
  - établir les calendriers de recherche;
  - utiliser les résultats pour guider les processus d'agrément.
2. Éviter d'exempter les projets proposés du processus d'évaluation d'impact jusqu'à ce que les effets des projets d'éoliennes extracôtières sur les écosystèmes marins et l'industrie de la pêche soient mieux connus.
3. Élaborer une stratégie de gouvernance et un cadre pour l'indemnisation et la coexistence de la pêche.

Les prochaines étapes de l'évaluation régionale prévoient une deuxième campagne de mobilisation au printemps 2024, avec des journées portes ouvertes et des rencontres pour discuter de sujets précis, notamment :

- des discussions concernant les six zones de développement proposées dans le rapport provisoire;
- les effets potentiels des activités de développement de l'éolien extracôtier – positifs et négatifs, y compris les [effets cumulatifs](#);
- des mesures d'atténuation pour éviter ou réduire les effets négatifs potentiels et générer et maximiser les effets positifs potentiels.

Les renseignements recueillis au cours de cette deuxième étape seront pris en compte dans l'ébauche du rapport final sur l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. L'ébauche du rapport sera publiée sur le site du Registre canadien d'évaluation d'impact en septembre 2024, pour une période de consultation publique de 60 jours. Le comité examinera tous les commentaires reçus, apportera des modifications à l'ébauche du rapport et produira un rapport final sur l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. Le rapport final sera présenté au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada, et au ministre des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse en janvier 2025 et sera également publié sur le site du Registre canadien d'évaluation d'impact.